

Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales



Résultats du Rapport sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)

Année 2020

Collectivités et établissements publics qui relèvent du CT du CDG31



1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



1. Rappel du contexte réglementaire

Le rapport RASSCT est une **obligation réglementaire pour toutes les collectivités et établissements publics ayant rémunéré au moins un agent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.**

Art.49 du décret N°85-603 du 10 Juin 1985 modifié par le décret N°2012-170 du 3 février 2012.

Obligation pour chaque CT/CHSCT de faire le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.



2. Les objectifs

Pour les collectivités et les établissements publics

- 1- Recueillir des éléments statistiques permettant **d'orienter** leurs **actions de prévention**, de **formation** et de **sensibilisation**,
- 2- Observer **l'évolution** de l'accidentologie dans le temps,
- 3- **Renforcer le dialogue social** dans les structures.

Pour le CDG

- 1- **Inform**er les collectivités et établissements publics sur les risques professionnels au niveau départemental,
- 2- **Accompagner les employeurs publics territoriaux** adhérents au pôle Travail et Santé, dans leur démarche de prévention des risques professionnels, afin de **diminuer la sinistralité** et de **veiller à la santé physique et mentale des agents**,
- 3- **Constituer une banque de données** puis suivre leur **évolution** sur les territoires départemental, régional et national.

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
- 3. Les principaux résultats 2020**
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



4. Les principaux résultats

Taux de participation : **70,3 %**

366 structures (ayant au moins 1 agent) représentent **3 698 agents**

Nb de structures de 1 à 5 agents : 206 (56,3 %), 506 agents (13,7 %)
 Nb de structures de 6 à 19 agents : 95 (25,9 %), 929 agents (25,1 %)
 Nb de structures de 20 agents et plus : 65 (17,8 %), 2 263 agents (61,2%)

Leur statut



Leur âge

➔ En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	49 ans
Contractuels permanents	42 ans



Age moyen structures 1-5 agents : 51 ans,
 structures 6-19 agents : 48 ans,
 structures 20 agents + : 48 ans

1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

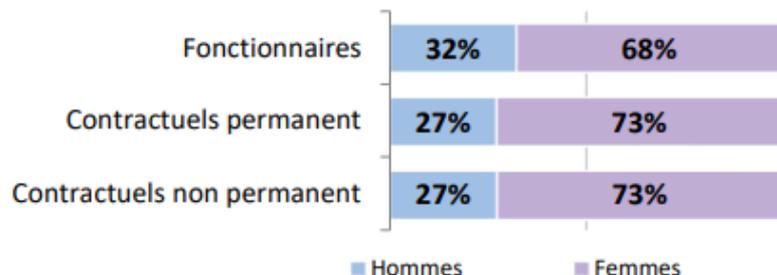
3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020

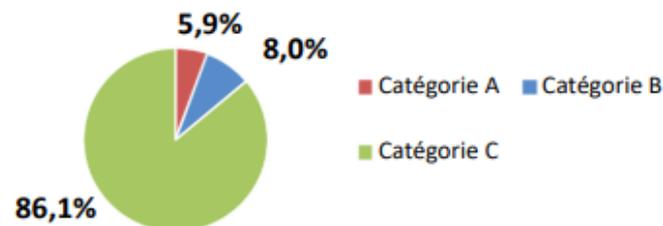


Typologie des 3 698 agents :

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



Plus la taille de la structure est petite, plus le % de femmes est élevé (sauf pour les contractuels non permanents)

➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	29,3%	27,4%	29,1%
Technique	51,3%	50,6%	51,3%
Culturelle	2,3%	1,5%	2,2%
Sportive	0,4%	0,7%	0,4%
Médico-sociale	9,9%	9,9%	9,9%
Police	1,2%	0,0%	1,1%
Incendie	0,0%	0,0%	0,0%
Animation	5,6%	9,9%	6,0%
Total	100%	100%	100%

➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoins techniques	45%
Adjoins administratifs	20%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6%
Adjoins d'animation	5%
Rédacteurs	4%

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
- 3. Les principaux résultats 2020**
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Les accidents de travail déclarés sur l'année 2020

108 accidents de travail ont été déclarés par les structures publiques

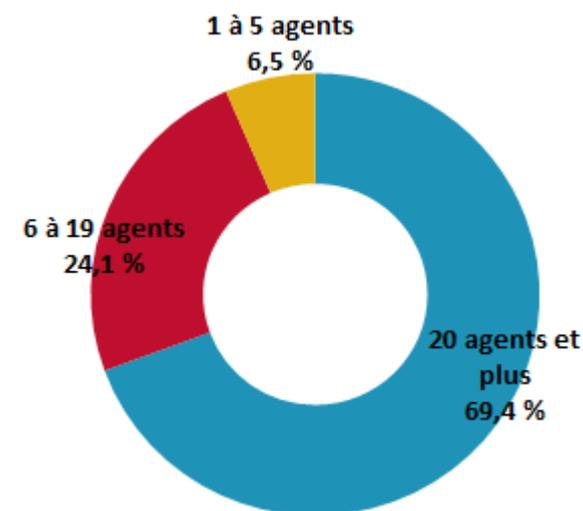
Soit un ratio de **2,9 AT pour 100 agents***

90,7 % concernent des **accidents de service** et **9,3 %** des **accidents de trajet**

8,3 % des AT n'ont pas occasionné de jours d'arrêt.

L'ensemble de ces accidents représentent **7 304 jours d'arrêt de travail** (y compris reliquats des années antérieures)

Répartition des AT selon la taille de la structure



* Sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, le ratio est de 5 AT pour 100 agents.

1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Typologie des agents victimes d'un accident de travail

- ➔ Des agents de la filière technique (77 % sont des adjoints techniques)
- ➔ Des agents de catégorie C
- ➔ Alors que la population totale de l'échantillon compte 32 % d'hommes (tous statuts confondus), ces derniers représentent :

61 % des accidents de service

20 % des accidents de trajet



1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Typologie des accidents de travail

Les activités les plus fréquemment observées au moment de l'accident

21 %



Espaces verts

20 %



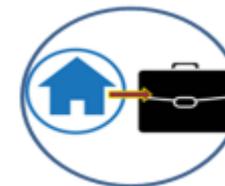
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)

16 %



Services aux personnes – Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social...)

7 %



Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de repas)

➔ Dans les structures de 1 à 5 agents, la restauration (préparation et service) occupe la 3^{ème} place (14%).



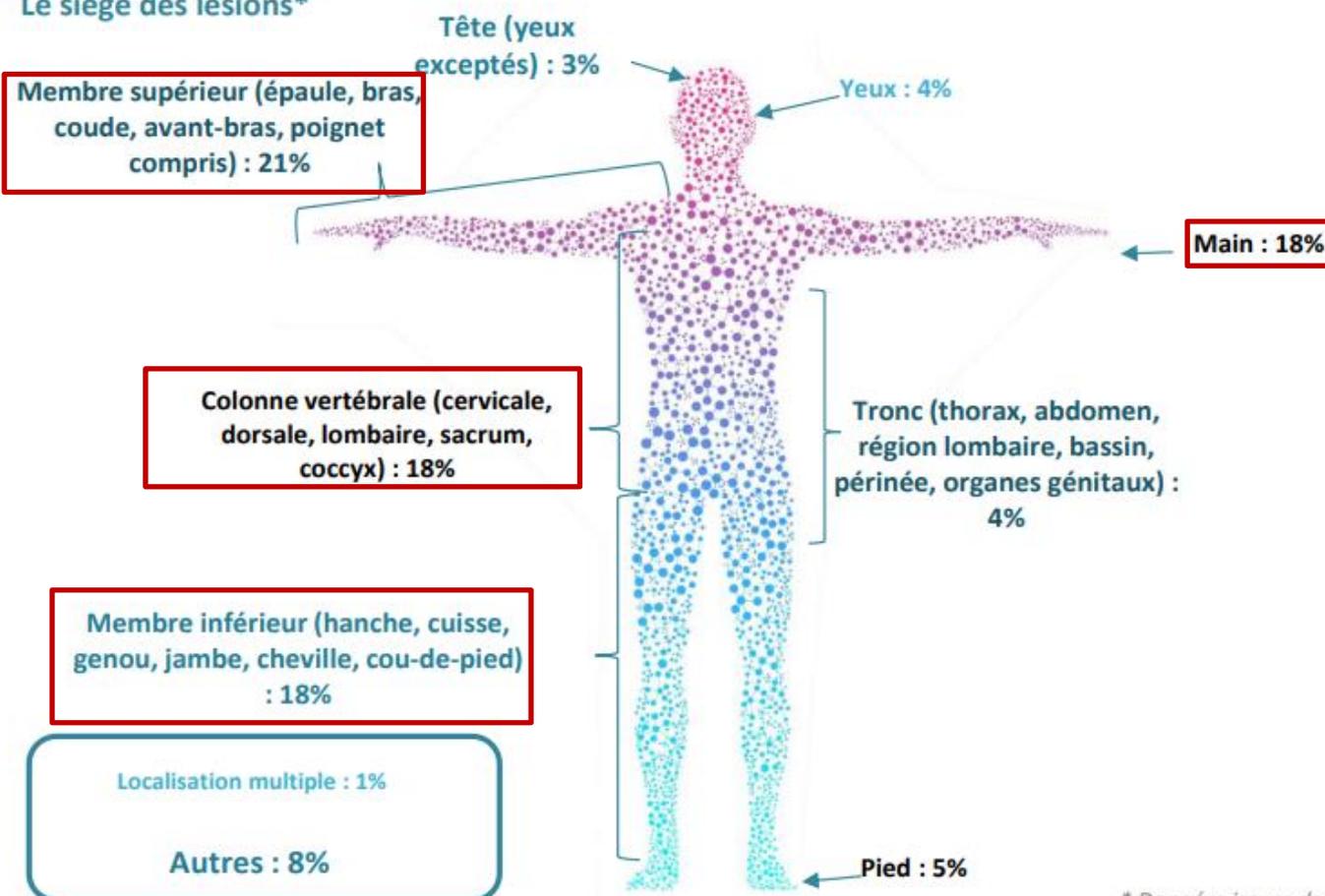
En terme de gravité, les 3 activités qui génèrent le plus d'absentéisme sont : **l'entretien, nettoyage et rangement** (des locaux notamment), les **déplacements** (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) et la **restauration** (préparation et service)

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
- 3. Les principaux résultats 2020**
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Typologie des accidents de travail

Le siège des lésions*



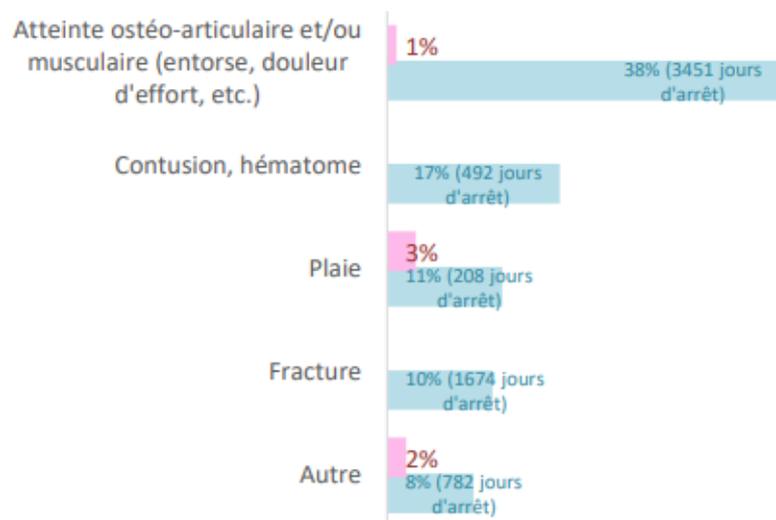
* Données issues de l'enquête RASSCT

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
- 3. Les principaux résultats 2020**
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Typologie des accidents de travail

→ Les principaux types de lésions*



■ Accidents sans arrêt ■ Accidents avec arrêt

Part des accidents de travail (avec ou sans arrêt) sur l'ensemble des accidents de travail (avec ou sans arrêt) selon la nature des lésions

* Données issues de l'enquête RASCT

→ Les 5 éléments matériels* les plus fréquents



Manipulation ou transport d'objets ou de personnes (43 % des accidents)



Autres activités (17 % des accidents)



Chutes de plain-pied (14 % des accidents)



Outils à main (6 % des accidents)



Chutes avec dénivellation (6 % des accidents)



En terme de gravité, les éléments matériels qui génèrent le plus d'absentéisme sont les **chutes avec dénivellation**, les **chutes de plain-pied** et **objets ou personnes en cours de manipulation ou transports manuel**



Indicateurs de cadrage sur les accidents de travail



Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒	Taux d'absentéisme ¹ :	0,54 %
⇒	Taux d'exposition ² :	2,7 %
⇒	Taux de fréquence ³ :	3,22 %
⇒	Indice de fréquence ⁴ :	36,64
⇒	Gravité ⁵ :	73,8 jours par arrêt
⇒	Taux de gravité ⁶ :	1,36 ‰

Territoire Haut-Garonnais

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒	Taux d'absentéisme ¹ :	1 %
⇒	Taux d'exposition ² :	5,06 %
⇒	Taux de fréquence ³ :	5,36 %
⇒	Indice de fréquence ⁴ :	51,8
⇒	Gravité ⁵ :	96,85 jours par arrêt
⇒	Taux de gravité ⁶ :	2,08 ‰

A titre de comparaison :

Structures de 1 à 5 agents

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒	Taux d'absentéisme ¹ :	0,15 %
⇒	Taux d'exposition ² :	1,58 %
⇒	Taux de fréquence ³ :	1,38 %
⇒	Indice de fréquence ⁴ :	25,9
⇒	Gravité ⁵ :	38,43 jours par arrêt
⇒	Taux de gravité ⁶ :	0,55 ‰

Structures de 6 à 19 agents

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒	Taux d'absentéisme ¹ :	0,57 %
⇒	Taux d'exposition ² :	2,26 %
⇒	Taux de fréquence ³ :	3,66 %
⇒	Indice de fréquence ⁴ :	35,02
⇒	Gravité ⁵ :	83,96 jours par arrêt
⇒	Taux de gravité ⁶ :	1,43 ‰

Structures de 20 agents et plus

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

⇒	Taux d'absentéisme ¹ :	0,62 %
⇒	Taux d'exposition ² :	3,14 %
⇒	Taux de fréquence ³ :	3,45 %
⇒	Indice de fréquence ⁴ :	38,77
⇒	Gravité ⁵ :	73,97 jours par arrêt
⇒	Taux de gravité ⁶ :	1,45 ‰



7 AT pour les SPT de 1 à 5 agents



Les actions de formation, de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

- ➔ **81 jours de formation** liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de **20 460 €**
- ➔ **167 agents** ont suivi une formation en 2020
- ➔ **24,5 % de ces agents** ont suivi la formation de **salarié sauveteur secouriste du travail** (initiale ou recyclage) et **premiers secours**
- ➔ **Les formations portant sur la santé - sécurité au travail** : Formation premiers secours, formation sauveteur-secouriste au travail (SST)
- ➔ **Les formations liées à des risques ou activités** : gestes et postures, sensibilisation au bruit, utilisation d'extincteurs et évacuation des locaux, habilitation électrique



Typologie des maladies professionnelles (MP) ou à caractère professionnel ou contractées en service

14 maladies professionnelles recensées dont 8 reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2020

- ➔ 8 des MP concernent des **hommes**
- ➔ La **filière technique** est la plus concernée, vient ensuite la filière médico-sociale
- ➔ Les cadres d'emplois : **adjoints techniques, agents de maîtrise et ATSEM**
- ➔ La totalité des MP concerne des **agents de catégorie C**

1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Typologie des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

➔ Les principaux types déclarés par les structures publiques :



Poignet, main et doigt



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier



Typologie des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

Les 2 activités concernées sont *:



Espaces verts



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)



En terme de gravité, les maladies professionnelles qui engendrent le plus d'absentéisme concernent **l'entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)**



Documents et démarches de prévention

16 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **document unique d'évaluation des risques professionnels**,

14 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **registre de santé et de sécurité au travail**,

3 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'un **plan de prévention des risques psychosociaux**,

6 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent d'une **démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)**,

5 % des collectivités et établissements publics territoriaux disposent **d'autres démarches** de prévention des risques.

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
3. Les principaux résultats 2020
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Evolution des accidents de travail entre 2019 et 2020

Sur un échantillon de 273 collectivités et établissements publics

2019

2020

2 875 agents*

↘ 2,3 % des effectifs

2 809 agents*

100 accidents

↘ 17 % des accidents

83 accidents

94 % d'accidents de service

91,6 % d'accident de service

Globalement,

3,5 accidents de travail pour 100 agents



3 accidents de travail pour 100 agents

Selon le type d'accident,

3,3 accidents de service pour 100 agents



2,7 accidents de service pour 100 agents

0,2 accident de trajet pour 100 agents



0,3 accident de trajet pour 100 agents

*tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels permanents, contractuels non permanents)

1. Rappel du contexte réglementaire

2. Les objectifs

3. Les principaux résultats 2020

4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020

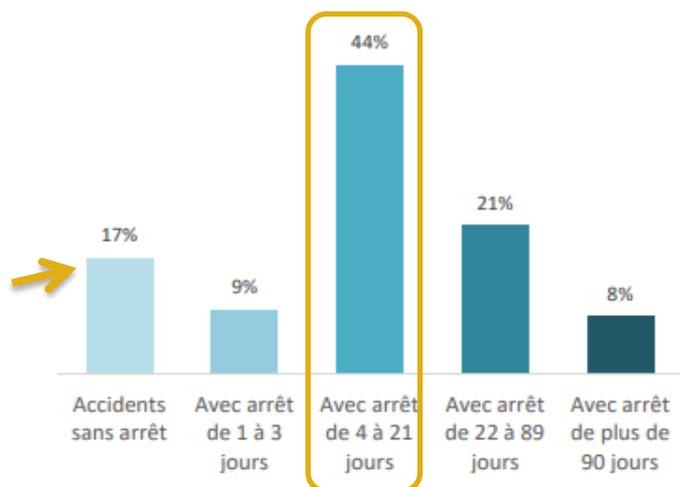


Evolution des accidents de travail entre 2019 et 2020

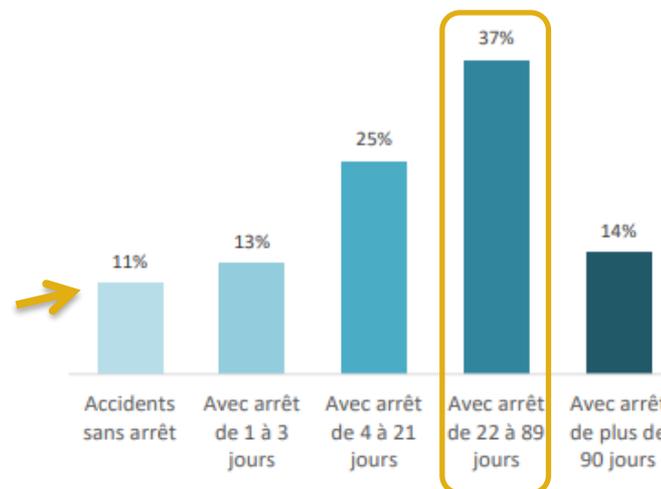
2019

2020

➔ Répartition en fonction de la durée des arrêts*



➔ Répartition en fonction de la durée des arrêts*



Gravité ↗

La durée moyenne d'un arrêt est de
52,4 jours

Accident de Service : 54,4 jours
Accident de Trajet : 26,2 jours

La durée moyenne d'un arrêt est de
68,9 jours

Accident de Service : 73,2 jours
Accident de Trajet : 20 jours

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
3. Les principaux résultats 2020
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Evolution des accidents de travail entre 2019 et 2020

➔ Les 5 principaux types d'activités* exercées lors de l'accident

2019



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 20% (581 jours d'arrêt)



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement)



Espaces verts : 12% (502 jours d'arrêt)



Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules,



Maintenance eau et assainissement : 7% (148 jours d'arrêt)

2020



Espaces verts : 20% (733 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 19% (1483 jours d'arrêt)



Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social etc.) : 18%



Restauration (préparation et service) : 7% (75 jours d'arrêt)



Maintenance eau et assainissement : 7% (228 jours d'arrêt)

1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
3. Les principaux résultats 2020
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Evolution des accidents de travail entre 2019 et 2020

2019

2020

Les 5 principaux éléments matériels*

Les 5 principaux éléments matériels*

* Données issues de l'enquête RASSCT

* Données issues de l'enquête RASSCT



Chutes de plain-pied : 27%
(1511 jours d'arrêt)



Manipulation ou transport d'objets
ou de personnes : 44%
(1998 jours d'arrêt)



Manipulation ou transport d'objets ou
de personnes : 24%
(801 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation : 12%
(766 jours d'arrêt)



Autres : 19%
(766 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 11%
(1217 jours d'arrêt)



Autres : 11%
(630 jours d'arrêt)



Objets, masses, particules en
mouvement : 9%
(57 jours d'arrêt)



Outils à main : 8%
(72 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellation : 6%
(410 jours d'arrêt)



1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
3. Les principaux résultats 2020
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020



Evolution des maladies professionnelles entre 2019 et 2020

Sur un échantillon de 273 collectivités et établissements publics

2019

2020

5 maladies dont 3 reconnues avant 2019
ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année

8 maladies dont 5 reconnues avant 2020
ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année

1,7 MP pour 1 000 agents



2,8 MP pour 1 000 agents

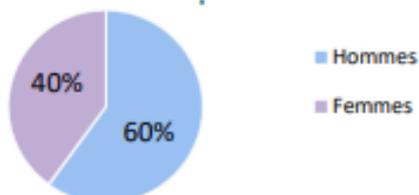
1 344 jours d'arrêt

↗ 49,6 %

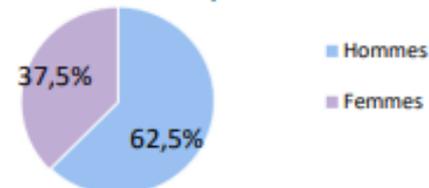
2 011 jours d'arrêt

Les agents victimes

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	60%
Agents de maîtrise	40%



Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	75%
Agents de maîtrise	13%
Agents spécialisés des écoles maternelles	13%



1. Rappel du contexte réglementaire
2. Les objectifs
3. Les principaux résultats 2020
4. Les évolutions observées entre 2019 et 2020

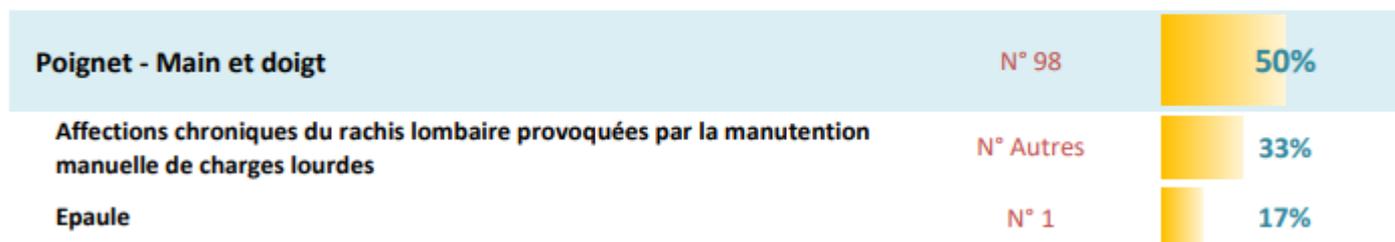


Evolution des maladies professionnelles entre 2019 et 2020

Sur un échantillon de 273 collectivités et établissements publics

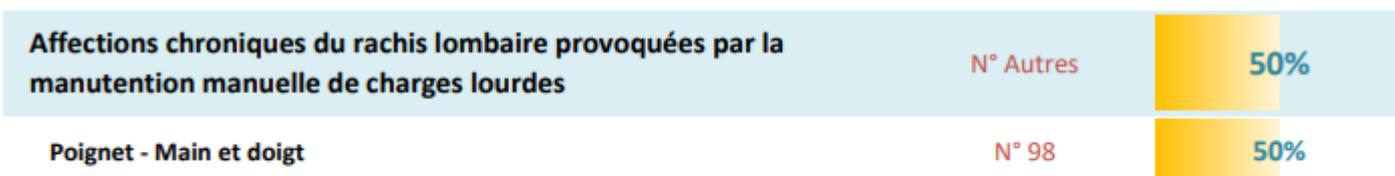
2019

- ➔ Principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



2020

- ➔ Principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



A noter : L'information n'a pas été saisie pour toutes les MP



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière | CS 37666 | 31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 • Fax : 05 62 26 09 39 • www.cdg31.fr • contact@cdg31.fr

